



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 22 MAI 2023**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
 Adjointes au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura
 Conseillers Municipaux.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura

Absente excusée :

Mme NADAUD Sophie

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

**2023-03-16 DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisitions : Acquisition
 d'une partie de la parcelle Section A2239 au lieudit « Les
 Greniers » au hameau de Leschaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir 06 ares 55 centiares à détacher de la parcelle Section A2239 sise au lieudit « Les Greniers » au hameau de Leschaux.

Cette acquisition se fera à l'amiable et a pour but, d'une part de sécuriser le réservoir de Leschaux suite à des contaminations d'origine fécale qui ont eu lieu en 219, 2021 et 2022, et d'autre part de régulariser une partie du chemin rural menant de Leschaux au Montdezon.

En outre, cela permettra l'accès dans des conditions de sécurité afin de procéder au remplissage du réservoir lors des périodes d'étiage ou de sécheresse.

Le prix de cession s'élève à 1.50 euros le m² soit 982.50 € pour 655 m² ; il est convenu que les frais inhérents à cette vente soient à la charge de la commune (frais de bornage, géomètre).

L'acte de vente s'établira entre Monsieur Roland PATTY et la commune par acte administratif suivant le plan de bornage établi par le cabinet ARGEO en date du 04 mai 2023.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir approuver l'acquisition de ladite parcelle et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité l'acquisition de ladite parcelle pour un montant de 982.50 euros.

| | |
|-------------------|------|
| Nombre de votants | : 14 |
| Pour | : 14 |
| Contre | : 0 |
| Abstentions | : 0 |

**Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO**



**Pour extrait conforme,
Le 23 mai 2023**

**Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME**

